

## LIVRES ET REVUES

---

### CONSTRAINTS ON THE WAGING OF WAR \*

*L'évolution d'une grande idée:  
la protection des victimes des conflits armés*

Emprunté à Grotius, le «père» du droit international moderne, le titre de l'ouvrage du professeur Kalshoven définit précisément le but fondamental du droit des conflits armés: permettre que, dans la barbarie généralisée qu'est la guerre, une protection soit reconnue aux civils et aux combattants qui n'y prennent plus part et, d'autre part, limiter le choix des méthodes et moyens de combat.

Passer en revue — en un nombre de pages relativement restreint — l'ensemble des règles du droit des conflits armés tenait de la gageure. La personnalité et l'expérience de M. Kalshoven lui ont, néanmoins, permis de réussir ce tour de force.

Après une brève introduction historique, l'auteur rappelle les différentes composantes du droit des conflits armés: «Droit de La Haye, de Genève ou de New York» et s'interroge sur la valeur actuelle de cette classification.

Dans une deuxième partie, l'ouvrage décrit les principales règles juridiques contenues dans les traités internationaux antérieurs aux Protocoles additionnels de 1977. On notera ici avec un intérêt particulier les développements consacrés aux définitions des personnes protégées; aux méthodes et moyens de combats prohibés; ainsi que les pages traitant du problème de la mise en œuvre des règles du droit des conflits armés.

Le chapitre suivant est consacré à l'examen des règles fondamentales des Protocoles additionnels de 1977. L'expérience personnelle de l'auteur — il a notamment directement participé à l'élaboration de ces traités — lui permet de présenter d'une manière particulièrement claire et intéressante les dispositions souvent très complexes de ces deux instruments.

L'ouvrage s'achève par la description d'une Convention trop généralement méconnue malgré son importance fondamentale; la Convention sur

---

\* Kalshoven, Frits; *Constraints on the Waging of War*, Comité international de la Croix-Rouge, Genève, 1987, 160 pages. Bibliographie et Index (en anglais).

l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, conclue en 1980 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Extrêmement bien documenté (on relèvera en particulier l'utilité des index), clair et remarquablement écrit, l'ouvrage du professeur Kalshoven comblera les attentes des spécialistes, mais aussi de toute personne intéressée par les problèmes posés par le droit des conflits armés. Ainsi que l'écrit dans la préface l'ancien président du CICR, M. A. Hay, cet ouvrage est sans aucun doute destiné à devenir un «classique» de cette branche du droit international.

*Antoine Bouvier*

---

## BIBLIOGRAPHY OF INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW APPLICABLE IN ARMED CONFLICTS \*

Le lecteur de la *Revue* connaît très certainement la première édition de cette bibliographie, si indispensable pour tous ceux qui s'occupent de droit international humanitaire <sup>1</sup>. Cet ouvrage a été si bien accueilli qu'il fut très vite épuisé. En conséquence, le CICR et l'Institut Henry-Dunant ont décidé de publier une deuxième édition révisée et complétée. L'introduction à celle-ci nous annonce d'ailleurs que la bibliographie continuera d'être mise à jour périodiquement.

M<sup>me</sup> Huong Thi Huynh, qui avait déjà établi la première édition, ne s'est toutefois pas contentée de mettre la bibliographie à jour. Elle l'a systématisée davantage et surtout indexée, et ce travail considérable devrait s'avérer extrêmement utile pour le chercheur. Ceux qui ont dû parcourir, dans la première édition, des dizaines de pages pour trouver une publication sur un problème bien précis, mais qui ne s'inscrivait pas directement dans la systématique — aussi développée fut-elle — sauront pleinement apprécier cette innovation importante, rare parmi les bibliographies juridiques.

---

\* Deuxième édition revue et mise à jour, Comité international de la Croix-Rouge et Institut Henry-Dunant, Genève, 1987, 604 p. + XXIX, bilingue anglais-français.

<sup>1</sup> Voir le compte rendu rédigé par Jean Pictet dans cette *Revue*, n° 734, mars-avril 1982, p. 131.